

	<p>PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE L'ÉMERGENCE, TENUE LE 4 JUIN 2020, AU C.F.P. L'ÉMERGENCE DE DEUX-MONTAGNES À 10 h (RECONTRE TEAMS)</p> <hr/> <p>SONT PRÉSENTS :</p> <p>Madame Amélie Binette personnel de soutien Monsieur Paskal Lauzon enseignant Santé Madame Patricia Godmer enseignant ACI Madame Mariève Gordon enseignant ACI Madame Chantal Moutou membre milieu sociocommunautaire Monsieur Normand Olivier enseignant Santé Madame Claudine Paquette personnel professionnel</p> <p>SONT ABSENTS :</p> <p>Monsieur Jean-Louis Blanchette membre milieu socioéconomique</p> <p>POSTES VACANTS :</p> <p>Un représentant du milieu sociocommunautaire Un représentant du milieu socioéconomique</p> <p>SECRÉTAIRE : Madame Amélie Binette</p> <p>DIRECTRICE : Madame Line Gohier</p> <p>1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE</p> <p>Madame Chantal Moutou ouvre la séance, souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil d'établissement.</p>
CE-1920-12	<p>2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</p> <p>1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance; 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour; 3. Lecture et adoption du procès-verbal du 11 février 2020; 4. Frais aux usagers; <ul style="list-style-type: none"> • <i>Encadrement des contributions financières qui peuvent être assumées par les usagers (document)</i> • <i>Frais aux usagers par programme (document)</i> 5. Règles de vie 2020-2021 (<i>document</i>); 6. Budget initial 2020-2021; 7. Informations diverses; <ul style="list-style-type: none"> • <i>Plan de lutte contre la violence et l'intimidation</i> • <i>Année scolaire 2020-2021 (clientèle et offres de formation)</i> • <i>Changement de nom : Centre de services</i> 8. Levée de la séance.</p> <p>Il est proposé par monsieur Paskal Lauzon que l'ordre du jour soit adopté.</p> <p>ADOPTÉ</p>
CE-1920-13	<p>3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 FÉVRIER 2020</p> <p>Il est proposé par madame Patricia Godmer d'adopter le procès-verbal de la séance du 11 février 2020.</p> <p>ADOPTÉ</p>

CE-1920-14	<p>4. Frais aux usagers</p> <p>Madame Line Gohier présente la consultation envoyée de la Commission scolaire sur <i>l'encadrement des contributions financières qui peuvent être assumées par les usagers</i>.</p> <p>Il est proposé par madame Mariève Gordon d'adopter la consultation.</p> <p>ADOPTÉ</p> <p>Madame Line Gohier présente les frais aux usagers par programme pour l'année scolaire 2020-2021.</p> <p>Il est proposé par monsieur Paskal Lauzon d'adopter les frais aux usagers</p>
CE-1920-15	<p>ADOPTÉ</p>
CE-1920-16	<p>5. Règles de vie 2020-2021</p> <p>Madame Line Gohier présente les règles de vie pour l'année scolaire 2020-2021</p> <p>Il est proposé par madame Patricia Godmer d'adopter les règles de vie.</p> <p>ADOPTÉ</p>
	<p>6. BUDGET INITIAL 2020-2021</p> <p>Madame Lucie Gratton présente le sommaire par catégorie du budget initial 2020-2021. Madame Lucie Gratton explique que le budget initial pour l'année scolaire est basé sur la clientèle et les activités de l'année scolaire précédente.</p> <p>Résolution pour le budget initial – Exercice financier 2020-2021</p> <p><u>Résolution no : CE-1920-17</u></p> <p>ATTENDU QUE, conformément à la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement doit adopter et soumettre pour approbation, à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, le budget pour l'exercice financier 2020-2021;</p> <p>ATTENDU QUE, ce budget maintient l'équilibre entre d'une part, les dépenses et d'autre part, les ressources financières allouées à l'établissement par la commission scolaire et les autres revenus qui lui sont propres.</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Normand Olivier</p> <p>D'APODTER ET DE SOUMETTRE pour approbation à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, le « Budget initial 2020-2021 » de l'établissement.</p> <p>QUE L'ON VERSE ledit document au répertoire des présentes sous <u>la COTE 109</u></p> <p>ADOPTÉ</p>

	<p>Résolution pour les règles de transférabilité – Budget initial 2020-2021</p> <p><u>Résolution no : CE-1920-18</u></p> <p>ATTENDU QUE, le conseil d'établissement et la direction doivent respecter les règles de transférabilité de la commission scolaire, telles qu'elles apparaissent aux règles internes;</p> <p>ATTENDU QUE, la nécessité de permettre à la direction de gérer le budget d'une façon efficace.</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paskal Lauzon</p> <p>D'APODTER les règles de transférabilité suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre à la direction de faire des transferts budgétaires entre les postes apparaissant au budget et d'en rendre compte sur une base à être déterminée au conseil d'établissement. <p>QUE L'ON VERSE ledit document au répertoire des présentes sous la COTE <u>110</u></p> <p>ADOPTÉ</p>
	<p>7. INFORMATIONS DIVERSES</p> <p>PLAN DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION Madame Line Gohier explique que pendant la prochaine année scolaire le conseil sera interpellé à participer au plan de lutte. Le Centre devra former un comité afin de finaliser le plan au plus tard en décembre 2020.</p> <p>ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021 (CLIENTÈLE ET OFFRES DE FORMATION) Madame Line Gohier présente la clientèle pour l'année scolaire 2020-2021.</p> <p>CHANGEMENT DE NOM : CENTRE DE SERVICES Madame Line Gohier dévoile le nouveau nom de la Commission scolaire à la suite de la documentation envoyée aux membres quelques semaines plus tôt ainsi qu'à l'abolition des commissions scolaires.</p> <p>NOUVELLE FORMATION COURTE Madame Line Gohier présente selon les informations reçues en date du 4 juin, le nouvel AEP annoncé par le ministre afin de soutenir les préposés aux bénéficiaires en prévision de la deuxième vague.</p> <p>GALA 2019 Madame Line Gohier informe les membres que le Gala Méritas n'aura pas lieu cette année à la suite du COVID-19. Des certificats et des mortiers seront envoyés aux élèves. Un montage vidéo sera également envoyé. La somme de 300\$ remise par le conseil d'établissement n'est pas assignée encore aux élèves.</p>
<p>CE-1920-19</p>	<p>8. LEVÉE DE LA SÉANCE</p> <p>Il est proposé à l'unanimité que la séance soit levée.</p> <p>ADOPTÉ</p> <p>Il est 11 h 28</p> <hr/> <p>Président _____ date _____ Directrice _____ date _____</p>